

JOURNAL OFFICIEL**DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISANT LE JEUDI

Matahiti 156
N° 1**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 4
no Tenuare 2007

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

S O M M A I R E**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES****Pages**

Erratum à l'arrêté n° 1500 CM du 20 décembre 2006 autorisant l'extension du supermarché sous enseigne LS Proxi sis dans la commune de Punaauia. (JOPF n° 52 du 28 décembre 2006, page 4531)	3
---	---

EXTRAITS

Arrêté n° 1496 CM du 20 décembre 2006 portant attribution d'une subvention par dérogation à la société Soler Energie pour la réalisation du programme Photom 2005 "Soler Energie 9"	3
---	---

Arrêté n° 1524 CM du 20 décembre 2006 portant acquisition de parcelles de terre dépendantes de la propriété des conjoints Garnier-Kururangi sises commune de Papeete	3
--	---

Arrêté n° 1525 CM du 20 décembre 2006 portant affectation des locaux sis au 1er étage de la résidence Vaimoanatea et de huit parkings en sous-sol, au profit du contrôle des dépenses engagées (commune de Papeete)	3
---	---

Arrêtés n° 1526 à n° 1528 CM du 20 décembre 2006 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime sis à Takaroa, commune de Takaroa, au profit de MM. Steeve Alvarez (exploitant n° 385), Temanihi Maruake (exploitant n° 383) et Mme Edith Tapai épouse Pimati (exploitante n° 63)	3
--	---

Arrêté n° 1529 CM du 20 décembre 2006 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime sis à Mataiva, commune de Rangiroa, au profit de M. Robert Fatitiri Tau (exploitant n° 28)	4
--	---

Arrêté n° 1535 CM du 20 décembre 2006 portant affectation de la terre Tutuapare parcelle, cadastrée commune de Faa'a, et les constructions y édifiées, au profit de la commune de Faa'a	4
---	---

Arrêté n° 1536 CM du 20 décembre 2006 autorisant la location de parcelles de terre et de constructions sises à Tipaerui, commune de Papeete, par la Polynésie française, au profit de la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Maeva Nui	4
--	---

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES**Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur**

Arrêté n° 1978 MEE du 21 décembre 2006 portant composition de la commission d'examen des candidatures au stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée pour l'année scolaire 2006-2007	5
--	---

Ministère des sports et de l'artisanat**EXTRAITS**

Arrêté n° 262 MSA du 20 décembre 2006 accordant la délégation prévue à l'article 9 de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française	5
Arrêté n° 263 MSA du 20 décembre 2006 portant attribution du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française .	5
Arrêté n° 264 MSA du 21 décembre 2006 modifiant l'arrêté n° 320 MTS du 29 décembre 2005 accordant la délégation prévue à l'article 9 de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française	5

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION**ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Institut d'émission d'outre-mer. — Cours des changes (période du 4 au 17 janvier 2007 inclus)	6
Service de l'urbanisme. — Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent et des Tuamotu-Gambier pour le mois de décembre 2006	6

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires et légales	10
Annonces diverses	11



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ERRATUM à l'arrêté n° 1500 CM du 20 décembre 2006 autorisant l'extension du supermarché sous enseigne LS Proxi sis dans la commune de Punaauia. (JOPF n° 52 du 28 décembre 2006, pages 4531).

Dans l'intitulé :

*Au lieu de : "dans la commune de Punaauia" ;
Lire : "dans la commune de Paea".*

NOR : EM0603304AC

Par arrêté n° 1496 CM du 20 décembre 2006.— Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté n° 782 CM du 4 août modifié, le Président de la Polynésie française est habilité à prendre formellement la décision d'attribuer une subvention d'un montant de 80 223 866 F CFP (*quatre-vingt millions deux cent vingt-trois mille huit cent soixante-six francs CFP*) à la société Soler Energie pour la réalisation du programme Photom 2005 "Soler Energie 9", alors que les travaux sont achevés.

NOR : DAF0603161AC

Par arrêté n° 1524 CM du 20 décembre 2006.— La Polynésie française est autorisée à acquérir les parcelles de la terre Teotue-Paura dépendantes de la propriété des consorts Garnier-Kururangi, cadastrées section CO n°s 68 et 69, d'une superficie respective de 473 mètres carrés et 1 058 mètres carrés, sises à Mamao, commune de Papeete.

Le montant de l'acquisition est fixé à *trente-deux millions cent cinquante et un mille francs CFP* (32 151 000 F CFP).

La dépense, comprenant le prix principal et les frais de l'acte notarié afférents à cette acquisition, est imputée au budget de la Polynésie française comme suit : chapitre 900, AP 13-2001, AE 24-2001, art. 210-0.

L'acte est exonéré des frais d'enregistrement et de transcription.

NOR : DAF0603330AC

Par arrêté n° 1525 CM du 20 décembre 2006.— Les locaux du 1er étage de la résidence Vaimoanatea, sis quartier Paofai, commune de Papeete, d'une superficie totale de plancher de 759,50 mètres carrés, et huit parkings en sous-sol, sont affectés au contrôle des dépenses engagées.

Tel que le tout appartient à la Polynésie française en vertu d'un acte transcrit à la conservation des hypothèques, le 13 juillet 2006 au volume 3133 n° 14.

Cette affectation est destinée au logement de ce service.

Tous travaux de construction et d'aménagements seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

Le ministre en charge des finances, conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004, est autorisé à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien et de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, sans autre formalité que le respect de la destination des lieux.

En cas de changement de destination des lieux, la Polynésie française recouvrera la jouissance des lieux.

L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers.

NOR : DAF0603061AC

Par arrêté n° 1526 CM du 20 décembre 2006.— Est autorisée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2006, au profit de M. Steeve Alvarez, l'occupation temporaire d'emplacements du domaine public maritime, d'une superficie de 120 mètres carrés et 3 000 mètres carrés, situés pour le 1er en entrant dans la passe à droite et le 2e sur la rive de gauche en entrant dans la passe au fond, sis à Takaroa, commune de Takaroa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation de deux parcs à poissons de 120 mètres carrés et 3 000 mètres carrés, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *quinze mille francs CFP* (15 000 F CFP).

NOR : DAF0603062AC

Par arrêté n° 1527 CM du 20 décembre 2006. — Est autorisée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2006, au profit de M. Temanihi Maruake, l'occupation temporaire d'emplacements du domaine public maritime, d'une superficie de 750 mètres carrés et 3 000 mètres carrés, situés pour le 1er sur la rive droite, à gauche du "parc Huiraatira", et le 2e en entrant à droite de la passe Teanavae, sis à Takarua, commune de Takarua.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation de deux parcs à poissons de 750 mètres carrés et 3 000 mètres carrés, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *quinze mille francs CFP* (15 000 F CFP).

NOR : DAF0603063AC

Par arrêté n° 1528 CM du 20 décembre 2006. — Est autorisée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2006, au profit de Mme Edith Tapai épouse Pimati, l'occupation temporaire d'emplacements du domaine public maritime, d'une superficie de 90 mètres carrés et 200 mètres carrés, situés pour le 1er au droit de la terre Motukite et le 2e au droit de l'ilot Orona, sis à Takarua, commune de Takarua.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation de deux parcs à poissons de 90 mètres carrés et 200 mètres carrés, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *quinze mille francs CFP* (15 000 F CFP).

NOR : DAF0603051AC

Par arrêté n° 1529 CM du 20 décembre 2006. — Est autorisée, aux clauses et conditions du cahier des charges type approuvé par l'arrêté n° 447 CM du 6 juillet 2006, au profit de M. Robert Fatitiri Tau, l'occupation temporaire d'emplacements du domaine public maritime, d'une superficie de 600 mètres carrés chacun, situés en face du motu Phosphate pour le 1er et pour le 2e, en face de la terre Orohea, sis à Mataiva, commune de Rangiroa.

L'autorisation d'occupation est accordée pour l'exploitation de deux parcs à poissons de 600 mètres carrés chacun, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du présent arrêté.

La redevance annuelle d'occupation, payable d'avance à la caisse de la recette-conservation des hypothèques de Papeete, est fixée à *quinze mille francs CFP* (15 000 F CFP).

NOR : DAF0603215AC

Par arrêté n° 1535 CM du 20 décembre 2006. — La terre Tutuapare parcelle, cadastrée commune de Faa'a, section T n° 26, d'une superficie de 1 hectare 15 ares 60 centiares, et les constructions y édifiées, sont affectées au profit de la commune de Faa'a.

Tel que le tout figure sur le plan détenu par la direction des affaires foncières, division gestion du domaine.

Cette affectation est destinée à l'implantation d'une salle de repos de 72 mètres carrés et d'un logement pour gardien de type F3 de 54 mètres carrés. Ce projet devra être réalisé dans un délai de trois ans sous peine de caducité de la présente affectation.

Tous travaux de construction et d'aménagements seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

La commune de Faa'a, conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004, est autorisée à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien, de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, sans autre formalité que le respect de la destination des lieux.

En cas de changement de destination des lieux, la Polynésie française recouvrera la jouissance de la terre affectée et deviendra propriétaire par accession des constructions y édifiées sans aucune indemnité.

L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers.

NOR : DAF0602751AC

Par arrêté n° 1536 CM du 20 décembre 2006. — La location de l'ensemble immobilier suivant sis à Tipaerui, commune de Papeete, est autorisée au profit de la société d'économie mixte Maeva Nui à des fins d'installation de bureaux, d'un parc à véhicules, et d'une station de lavage et d'entretien de bus :

- une parcelle à détacher de la parcelle cadastrée section IA n° 12, d'une superficie de 3 137 mètres carrés ;
- la parcelle cadastrée section HB n° 12, d'une superficie de 3 119 mètres carrés ;
- et la parcelle cadastrée section HB n° 14, d'une superficie de 5 024 mètres carrés, ainsi que les constructions y édifiées.

La présente location est consentie à compter de la présente autorisation pour une durée de 6 années, moyennant un loyer annuel d'un million huit cent mille francs CFP (1 800 000 F CFP).

Ce loyer sera révisable tous les ans conformément aux dispositions de l'arrêté pris par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

**ARRETES DU PRESIDENT
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES**

**MINISTERE DE L'EDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ARRETE n° 1978 MEE du 21 décembre 2006 portant composition de la commission d'examen des candidatures au stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée pour l'année scolaire 2006-2007.

Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 12 PR du 11 mars 2005 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes ;

Vu l'arrêté du 19 février 1988 modifié portant création du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidatures au stage de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ;

Vu la circulaire n° 95-3 du 4 janvier 1995 relative au stage préparant au diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée ;

Vu la note de service n° 2006-150 du 8 septembre 2006 relative au stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée, année 2007-2008 ;

Vu la circulaire n° 13749-2006 MEE/DEP/DEC du 21 novembre 2006 relative au recrutement du personnel pour suivre un stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée,

Arrête :

Article 1er.— La commission d'examen des candidatures au stage de formation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée est présidée par le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, représenté par M. Jean-Denis Teva Quesnot, directeur de l'enseignement primaire.

Art. 2.— Sont nommés membres titulaires de la commission d'examen :

- Mme Liane Letang, inspectrice de l'éducation nationale, chargée de la circonscription pédagogique de l'adaptation et l'intégration scolaire ;

- M. Christian Morgano, inspecteur de l'éducation nationale, chargé d'une circonscription pédagogique du premier degré ;
- M. Xavier Ressayat, directeur adjoint de la section d'enseignement spécialisé du collège de Taunoo ;
- Mme Diana Yieng Kow, directrice de l'école élémentaire Puurai de Faa'a ;
- M. Norbert Pambrun, directeur du centre d'éducation de l'ouïe et de la parole (CEDOP).

Art. 3.— Sont nommés membres suppléants de la commission d'examen :

- M. Christian Morhain, inspecteur adjoint au directeur de l'enseignement primaire ;
- M. Philippe Kerfourn, inspecteur de l'éducation nationale, chargé d'une circonscription pédagogique du premier degré ;
- M. Michel Unzel, inspecteur de l'éducation nationale, chargé d'une circonscription pédagogique du premier degré ;
- Mme Agnès Tepava, directrice adjointe de la section d'enseignement spécialisé du collège de Punaauia ;
- M. Hans Amaru, directeur de l'école élémentaire Hiti Vai Nui de Papeete.

Art. 4.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 décembre 2006.
Jean-Marius RAAPOTO.

MINISTERE DES SPORTS ET DE L'ARTISANAT

Par arrêté n° 262 MSA du 20 décembre 2006.— La délégation de service public prévue à l'article 9 de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française est accordée, à compter du 1er décembre 2006 jusqu'au 31 décembre 2007, à la Fédération de skate de Polynésie française, Porinetia He'e, pour la pratique des disciplines sportives et des disciplines connexes indiquées ci-après : skateboarding (street, rampe, bowl, longboard, snake, slalom...), freeboard, water skateboard ou skimboard, rollerskate, inline skate et roller hockey.

Par arrêté n° 263 MSA du 20 décembre 2006.— Le brevet de surveillant aquatique en Polynésie française est attribué à Mme Françoise Tiareura, née le 1er juin 1966 à Afaahiti, Tahiti, n° 68-2006 BSA/PF.

Par arrêté n° 264 MSA du 21 décembre 2006.— L'article 1er de l'arrêté n° 320 MTS du 29 novembre 2005 est rédigé ainsi qu'il suit :

"Article 1er.— La délégation de service public prévue à l'article 9 de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française est accordée, à compter du 1er janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2007, aux fédérations sportives désignées ci-après pour la pratique de la discipline sportive ou des disciplines connexes indiquées :

- Fédération polynésienne d'aïkido : aïkido ;
- Fédération tahitienne de taekwondo : taekwondo ;
- Fédération tahitienne de basket-ball : basket-ball."

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 4 au 17 janvier 2007 inclus)

CODE DEVISE PAYS	DEVICES	Cours en francs pacifiques
EUR Euro	1 euro	119,33
USD Etats-Unis d'Amérique ...	1 dollar US	89,92
AUD Australie	1 dollar australien	71,48
CAD Canada	1 dollar canadien	77,23
CHF Suisse	1 franc suisse	74,10
DKK Danemark	1 couronne danoise	16
GBP Grande-Bretagne	1 livre sterling	177,18
HKD Hong Kong	1 dollar	11,55
JPY Japon	1 yen	0,76
NOK Norvège	1 couronne norvégienne	14,54
NZD Nouvelle-Zélande	1 dollar néo-zélandais	63,61
SEK Suède	1 couronne suédoise	13,22
SGD Singapour	1 dollar singapour	58,76
FJD Fidji	1 dollar fidjien	54,45
THB Thaïlande	1 bath	2,51
CNY Chine	1 yuan	11,52
KRW Corée	1 won coréen	0,10
IDR Indonésie	1 roupie indonésienne	0,01

SERVICE DE L'URBANISME

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES DU VENT ET DES TUAMOTU-GAMBIER POUR LE MOIS DE DECEMBRE 2006

COMMUNE DE ARUE

5 décembre 2006

N° 05-933-2 MET.AU, commune de Arue, parcelle cadastrée n° 100, section I (terre communale) à Erima au PK 4,770, côté montagne, modification d'un mur de clôture.

6 décembre 2006

N° 06-1878-1 MET.AU, M. Criste Teriitaohia, parcelle cadastrée n° 83, section M (lot 6 de la terre Fenuahura), construction d'une maison d'habitation.

13 décembre 2006

N° 02-2343-14 MET.AU, société Tahiti Beachcomber SA, île de Tetiaroa, construction d'un hôtel "Marlon Brando" (prorogation).

COMMUNE DE FAA'A

5 décembre 2006

N° 05-1194-5 MET.AU, M. Ezekiel Pascal Helme, parcelle cadastrée n° 56, section D (terre Teuruaeva), construction d'un bâtiment à usage commercial ;

N° 06-1785-1, Mme Marie Yu Hung Tai épouse Pellerin, lot n° 53 du lotissement Mamaia 2, construction d'une clôture ;

N° 06-1912-1, M. Frédéric Barnac, parcelles cadastrées n° 652 et 655, section V (lot 90 du lotissement Mamaia 3), construction d'une maison d'habitation.

6 décembre 2006

N° 06-1378-3, SCI Paevai, parcelle cadastrée n° 396, section H (parcelle 5 du partage des terres Ruheruhe et Paevai), construction de deux (2) hangars ;

N° 06-1862-1, Mme Caroline Metua, parcelle cadastrée n° 57, section R (terre Teonohua 3), à Saint-Hilaire, en face du cimetière, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-714-1, SCI Patahuhue, parcelle cadastrée n° 86, section E (terre Patahuhue), construction d'un immeuble de huit (8) logements jumelés "Résidence Patahuhue".

7 décembre 2006

N° 06-1696-1 MET.AU, M. et Mme Michel et Marie Louise Darius, parcelle cadastrée n° 645, section V (lot n° 95 du lotissement Mamaia 3), construction d'une maison d'habitation et d'un mur de soutènement.

11 décembre 2006

N° 06-1724-1 MET.AU, Mlle Jeanne Kaua, parcelle cadastrée n° 489, section P (terre Tereva parcelle A2 de la parcelle C du lot 2), quartier Saint-Hilaire, enrochement et construction d'une maison d'habitation.

12 décembre 2006

N° 06-1975-1 MET.AU, Mlle Tiare Gatien, parcelle cadastrée n° 85, section H (terres Atihua et Papaaramea 1), construction d'une maison d'habitation.

14 décembre 2006

N° 02-448-5 MET.AU, M. Félix Chung Seong, parcelle cadastrée n° 44, section M (lots B11 et B12 du lotissement Hotuarea), modification d'un bâtiment (9 logements).

COMMUNE DE HITIA'A O TE RA

1er décembre 2006

N° 06-1669-2 MET.AU, Mme Teanonno Opuu épouse Teurua, parcelle cadastrée n° 186, section AC (parcelle E de la terre Tearamaa) à Papenoo au PK 15, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

5 décembre 2006

N° 06-1771-1 MET.AU, M. Laurent Stadelmann, parcelle H du lot 12 bis du domaine Nadeaud à Hitia'a au PK 38,300, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

7 décembre 2006

N° 06-1898-1 MET.AU, M. et Mme Auguste et Martine Heaux, lot n° 3 A bis de la terre Faretai à Mahaena, construction de deux (2) maisons d'habitation.

COMMUNE DE MAHINA

5 décembre 2006

N° 06-1837-1 MET.AU, M. et Mme Patrice et Virginia Pou, parcelle cadastrée n° 32, section L (lot F de la terre Tereva) au PK 10,500, côté mer, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1843-1, M. Gilles Ly Tham et Mlle Valérie Lao, parcelle cadastrée n° 783, section W (lot 48 du lotissement Le hameau de Mahinarama), construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1887-1, M. et Mme Ariipaea et Sabine Salmon, parcelle cadastrée n° 348, section B (lot D des terres Teiriiri et Vaipoopoo 1) au PK 9,500, côté mer, quartier Taurua, construction d'une maison d'habitation.

6 décembre 2006

N° 06-1900-1 MET.AU, Mme Kim Bennett épouse Roy, parcelle cadastrée n° 820, section W (lot n° 41 du lotissement Le hameau de Mahinarama), construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1919-1, Mlle Marie Georgina Raveino, parcelle cadastrée n° 130, section L (lot 5 du lotissement Atimotii) à la pointe Vénus, construction d'une maison d'habitation.

8 décembre 2006

N° 06-1924-1 MET.AU, Mlle Tehina Lecordier, parcelle cadastrée n° 804, section W (lot n° 32 du lotissement Le hameau de Mahinarama) au PK 11,200, construction d'une maison d'habitation.

11 décembre 2006

N° 06-1717-2 MET.AU, Mlle Elvire Avalle, parcelle cadastrée n° 698, section W (lot n° 28 du lotissement Les hauts de Mahinarama), construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1811-1, M. et Mme Joël et Colette Flohr, parcelle cadastrée n° 443, section W (lot 17 du lotissement Les alizés 1), construction d'un mur de soutènement.

COMMUNE DE MOOREA-MAIAO

4 décembre 2006

N° 05-721-2 MET.AU, Mlle Christa Tauatiti, parcelle cadastrée n° 35, section HH (terre Teruaotuu) à Haapiti au PK 18,500, côté mer, modification d'une maison d'habitation.

5 décembre 2006

N° 04-490-3 MET.AU, M. Clet Maihi, parcelle cadastrée n° 39, section AM (lot 2 de la terre Paetaha, PV 317) à Afareaitu au PK 12, côté montagne, modification d'une maison d'habitation ;

N° 06-1375-1, M. Yann Masingue, parcelle cadastrée n° 15, section KB (lot 7 parcelle b lot 2A de la terre Poeroa ou domaine Varari) à Haapiti, Varari, construction d'une maison d'habitation.

6 décembre 2006

N° 06-1655-2 MET.AU, M. Jean-Claude Paquier, parcelle cadastrée n° 14, section HN (parcelle lot 5 surplus des terres Pouaru, Tuarau et Opaura) à Haapiti, construction d'un ensemble de cinq (5) logements ;

N° 06-856-2, M. Ludovic Cadousteau et Mlle Tania Temaurioraa, parcelle cadastrée n° 39, section AM (lot 2 parcelle F partie des terres Aiore, Vaitiare et Faarootii) à Haapiti au PK 18,500, côté montagne, modification d'une maison d'habitation.

11 décembre 2006

N° 05-1534-3 MET.AU, SCI Tiniya, parcelles cadastrées n° 1, 6, 59, 69, 84 et 86, section EM, et la parcelle n° 37, section EN (parcelles des terres Faratea 1 et 2) à Paopao, modification des six (6) maisons d'habitation.

12 décembre 2006

N° 06-1422-1 MET.AU, compagnie touristique polynésienne Moorea Pearl Resort, parcelles cadastrées n° 78, 83, 87, 91 et 102, section EP (partie de la terre Matiehani) à Paopao, amélioration et embellissement de l'hôtel Moorea Pearl Resort.

13 décembre 2006

N° 06-1970-1 MET.AU, Mlle Nathalie Tania Barrère, parcelle cadastrée n° 101, section HH (terre Tetoatoa) à Haapiti au PK 19,900, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

14 décembre 2006

N° 04-515-7 MET.AU, SA Safari Club Moorea, parcelle des terres Tiaraaopa et Toatea du domaine de Temae à Teavaro, modification d'extension et de rénovation de l'hôtel Sofitel Ia Ora (19 bungalows garden, 4 fare services et la guérite du gardien).

COMMUNE DE PAEA

4 décembre 2006

N° 04-1299-2 MET.AU, M. Sébastien Roo, parcelle cadastrée n° 10, section AD (lot 8 de la propriété Robson) au PK 20, côté montagne, modification d'une maison d'habitation.

5 décembre 2006

N° 06-1817-1 MET.AU, M. Tafai Atae, parcelle cadastrée n° 262, section AH (lot 1 de la terre Matahea 2) au PK 21,900, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1896-1, M. Patrick Teraiamano, parcelle cadastrée n° 304, section AE (terres Tiaiti, Fareura et Atuaviti dite propriété Leboucher) au PK 20,800, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

7 décembre 2006

N° 00-1223-8 MET.AU, Eglise protestante maohi, parcelle cadastrée n° 176, section AN (lot A de la propriété Ahnne) au PK 24,600, côté montagne, modification du temple Vaitiare ;

N° 06-1866-1, M. le directeur de l'Institut Louis-Malardé, parcelles cadastrées n° 8 et 9, section AR (parcelle de la terre Tefaupapa-Vaipai parties) au PK 26,300, côté montagne, extension d'un bâtiment existant à usage de local archives et de stockage de produits.

14 décembre 2006

N° 06-1517-2 MET.AU, Office polynésien de l'habitat (OPH), parcelles cadastrées n° 359 et 360, section AN (terres Pohatu et Uriuri) au PK 24,400, côté mer, terrassement et réalisation d'une clôture.

COMMUNE DE PAPARA

5 décembre 2006

N° 05-735-2 MET.AU, Mme Célestine Moea Choune épouse Williams, parcelle cadastrée n° 199, section AL (parcelle de terre dépendant du lot 3 parcelle B des terres Terotorua et Temanuetito) au PK 34, Mataoa, modification d'un garage ;

N° 06-1805-1, M. Yannick Chagne, parcelle cadastrée n° 175, section BK (lot n° 66 du lotissement Résidence Vaihi) au PK 39,500, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1807-1, M. Gwénaél Sylvain Enault, parcelle cadastrée n° 165, section BK (lot 73 du lotissement Vaihi), construction d'une maison d'habitation et clôture.

6 décembre 2006

N° 06-1914-1 MET.AU, M. Raymond Dauphin, parcelle cadastrée n° 42, section AM (terre Ruatoo 1 dite propriété Conroy parcelle D) au PK 35,200, côté mer, extension d'une maison d'habitation (modification des pièces et des façades).

7 décembre 2006

N° 06-1794-1 MET.AU, Mlle Sandra Opuu, parcelle cadastrée n° 92, section AI (terre Teiriiri, lot A parcelle 2) au PK 34, construction d'une maison d'habitation.

11 décembre 2006

N° 06-1670-1 MET.AU, M. François Ly, parcelle cadastrée n° 43, section AV (parcelle C3 de B de la terre Faaniti 3) au PK 37,500, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1880-1, Mme Tatiana Grand, parcelle cadastrée n° 5, section AC (lot 2A des terres Moua Nui et Vaiehu) au PK 30,950, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PAPEETE

8 décembre 2006

N° 06-044-2 MET.AU.PPTE, SARL Orava, parcelles cadastrées n° DE (lot A) section 22 et n° DD section 33 (terres Atiotiroa et Fenuauate partie), construction de cinq (5) immeubles de 134 logements intermédiaires.

COMMUNE DE PIRAE

7 décembre 2006

N° 06-1876-1 MET.AU, M. Domy Wong, parcelle cadastrée n° 143, section H (terre Taoe-Vaipahu lot 3 parcelle A), servitude Temanava, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PUNAAUIA

1er décembre 2006

N° 06-1910-1 MET.AU, Mlle Thérèse Marmouyet, parcelle cadastrée n° 26, section AI (terre Tetuapua parcelle C) au PK 17,200, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

5 décembre 2006

N° 04-1887-2 MET.AU, M. et Mme Gilles et Muriel Grouiller, parcelle cadastrée n° 132, section CI (lot 139 du lotissement Punavai Nui, 2e tranche), modification d'une maison d'habitation ;

N° 06-1399-1, M. Roméo Pansi, parcelle cadastrée n° 26, section AL (parcelle du lot 1 parcelle B de la terre Atio 2) au PK 8,200, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1656-1, M. Julien Teremate, parcelle cadastrée

n° 72, section M (parcelle E détachée du lot 7 de la propriété Tehei-Scholermann) au PK 12, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1659-1, M. Julien Teremate, parcelle cadastrée n° 72, section M (parcelle D du lot 7 de la propriété Tehei-Scholermann) au PK 12, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1663-1, M. Julien Teremate, parcelle cadastrée n° 72, section M (parcelle E détachée du lot 7 de la propriété Tehei-Scholermann) au PK 12, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1753-1, M. Lucien Nauta, parcelle cadastrée n° 120, section I (terre Tahuhutahi) au PK 8,200, côté montagne, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1808-1, M. et Mme Benoît et Hinaiti Layrle, parcelle cadastrée n° 247, section H (lot 54 du lotissement Green Vallée Iti), construction d'une maison d'habitation.

6 décembre 2005

N° 06-1692-2 MET.AU, M. et Mme Bella et Frédéric Gazeau, parcelle cadastrée n° 255, section H (lot n° 51 du lotissement Green Vallée), modification du mur d'enceinte ;

N° 06-1915-1, M. et Mme Edwin et Rebecca Viriamu, parcelle cadastrée n° 151, section CE (lot 3 issue du lot 5b2 de la terre Matatia) au PK 10,850, côté montagne, construction d'une clôture.

7 décembre 2006

N° 06-1906-1 MET.AU, M. Eric Claveau et Mlle Véronique Bruggmann, parcelle cadastrée n° 248, section BO (parcelle du lot 10 de la propriété Sage) près du lotissement Vaiopu, régularisation de terrassement ;

N° 06-1908-1, M. Antonio Goncalves, parcelle cadastrée n° 246, section BO (parcelle du lot 10 de la propriété Sage) près du lotissement Vaiopu, régularisation de terrassement ;

N° 06-1909-1, MM. Martiel Boaretto et Julien Contri, parcelles cadastrées n° 249 et 245, section BO (parcelles du lot 10 de la propriété Sage) près du lotissement Vaiopu, régularisation de terrassement ;

N° 06-1911-1, MM. Bruno Quirant et Benoît Thirion, parcelles cadastrées n° 247, 243 et 182, section BO (parcelles du lot 10 de la propriété Sage) près du lotissement Vaiopu, régularisation de terrassement.

11 décembre 2006

N° 06-1870-1 MET.AU, Mlle Kulani Tepora Ching, parcelle cadastrée n° 36, section BI (parcelle 1C du lot A de la terre Matatia) au PK 10,800, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

12 décembre 2006

N° 06-78-3 MET.AU, M. Julien Lemaire, parcelle cadastrée n° 383, section CI (lot n° 177 du lotissement Punavai Nui) au PK 12,800, près de M. Thomas Chevrier, modification d'une maison d'habitation.

13 décembre 2006

N° 05-1329-2 MET.AU, M. et Mme Jacques et Yasmina Lepean, parcelle cadastrée n° 131, section AN (lot n° 15 du lotissement Reiatua), modification d'une maison d'habitation ;

N° 06-1956-1, SCI Hina Iti, parcelle cadastrée n° 288, section H (lot n° 44 du lotissement Green Valley Iti), construction d'une maison d'habitation, d'un mur de soutènement et une clôture.

COMMUNE DE TAIARAPU-EST

1er décembre 2006

N° 06-1941-1 MET.AU, M. Daniel Nouveau, parcelle cadastrée n° 22, section AA (domaine Vaitarua) à Afaahiti au PK 56,700, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

5 décembre 2006

N° 06-1697-1 MET.AU, M. Pierre Moana Tau, terre Urumaru 1 (PV de bornage n° 29) à Pueu au PK 6,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

6 décembre 2006

N° 06-1768-1 MET.AU, Mme Leila Iotefa Stergios, parcelle cadastrée n° 78, section AE (lot 10 partie des lots 11 et 21 de la terre Tematahoa) à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1769-1, Mme Leila Iotefa Stergios, parcelle cadastrée n° 78, section AE (lot 10 partie des lots 11 et 21 de la terre Tematahoa) à Afaahiti, Taravao, construction d'une maison d'habitation.

7 décembre 2006

N° 06-1953-1 MET.AU, M. Jean-Marie Wetta et Mlle Coralie Nelly Levec, parcelle cadastrée n° 29, section AX (lot 2.2 du lotissement Vaiameamea) à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation.

11 décembre 2006

N° 06-1940-1 MET.AU, M. Véla Flohr et Mme Hinanui Loan Temariipatiare son épouse, parcelle cadastrée n° 87, section BH (lot C de la terre Pohuera ou Bouiera) à Afaahiti au PK 4,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

14 décembre 2006

N° 06-1600-1 MET.AU, Mlle Marie-Madeleine Teihoarii, parcelle cadastrée n° 57, section BD (lot A2 de la terre Hiva) à Afaahiti au PK 3, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST

5 décembre 2006

N° 06-1803-1 MET.AU, M. Jean Baptiste Teikihakaupoko, lot 2 du lotissement Irène-Brillant à Toahotu au PK 2,500, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

7 décembre 2006

N° 06-1612-2 MET.AU, M. Patrice Chasselin, lot n° 202 du lotissement Mitirapa Plateau à Toahotu, construction d'une maison d'habitation.

12 décembre 2006

N° 04-1651-2 MET.AU, M. André Robert O'Connor, parcelle détachée du lot 11 du domaine Parker à Teahupoo au PK 18, côté mer, modification d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TEVA I UTA

4 décembre 2006

N° 03-2035-3 MET.AU, M. Félix Taero et Mlle Marie Suzanne Haberstroh, parcelle cadastrée n° 63, section BT (lot 6 B détaché du lot 6 du plan de partage des terres Umetehau, Teiriiri, Atima, Uruvera, Tupara, Paraumaro, Arerotatau, Teuruhi, Taihereoto et Teoreporepo) à Papeari au PK 54,800, côté mer, modification d'une maison d'habitation.

5 décembre 2006

N° 03-1297-3 MET.AU, commune de Teva I Uta, Papeari, au PK 53,900, côté mer, modification du bétonnage de la servitude Pau ;

N° 06-1804-1, Mlle Julia Cathelineau, lot B22 dépendant du plateau Puarata à Mataiea au PK 45,300, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

6 décembre 2006

N° 06-1449-2 MET.AU, M. et Mme Jean Philippe et Tatiana Villanova, lot C 21 de la terre Te Puarata à Mataiea, construction d'une maison d'habitation.

11 décembre 2006

N° 06-1815-1 MET.AU, M. Etienne Maruhi, partie des parcelles cadastrées n°s 84, 85,86 et 87, section BE (terre Roamotu) à Papeari au PK 51,800, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE ARUTUA

1er décembre 2006

N° 06-1934-1 MET.AU.TG, M. Théophile Tauratea, parcelle cadastrée n° 147, section A2 (terre Tetopaapa 12) à Kaukura, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE FAKARAVA

11 décembre 2006

N° 06-1806-1 MET.AU.TG, Mlle Vahineura Tinai Tahua, parcelle de la terre Teinaraamahae à Niau, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE MAKEMO

5 décembre 2006

N° 06-1702-1 MET.AU.TG, Mlle Terefina Teururai, parcelle cadastrée n° 11, section AD (parcelle de la terre Vaiapitoo) à Katiu, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1842-1, Mme Poia Paeamara épouse Heribert, parcelle cadastrée n° 20, section A2 (terre Kitoe), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE MANIHI

11 décembre 2006

N° 05-1723-1 MET.AU.TG, M. Mahuta Huri, parcelle cadastrée n° 43, section H (terre Patamure 5), construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1920-1, Mlle Isabelle Dhollande, parcelle cadastrée n° 11, section H (terre Kiha Kiha 1), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE RANGIROA

5 décembre 2006

N° 06-1821-1 MET.AU.TG, Mme Liliane Nainai Gnatata épouse Tuera, parcelle cadastrée n° 184, section B (terre Tefaretahutu-Poopoovaru) à Tiputa, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1882-1, Mme Monette Faaepa née Tauraa, parcelle cadastrée n° 68, section AC (terre Teuruhutu) à Tikehau, construction d'une maison d'habitation.

8 décembre 2006

N° 06-1305-1 MET.AU.TG, M. Pierre Friedrich, parcelle cadastrée n° 764, section A (terre Hinarepe) à Avatoru, régularisation d'une pension de famille "Le mérrou bleu".

COMMUNE DE TUREIA

5 décembre 2006

N° 06-1751-2 MET.AU.TG, M. Temaui Fariki, parcelle cadastrée n° 57, section A (terre Numio), construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-1755-2, M. Jean-Marie Fariki, parcelle cadastrée n° 57, section A (terre Numio), construction d'une maison d'habitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Me Philippe CLEMENCET, notaire
Titulaire d'un office notarial
85, rue du Commandant-Destremeau
Papeete (Tahiti)

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VAIMOANATEA
Société civile au capital de 62 100 000 F CFP
Siège social : Papeete, rue du Commandant-Destremeau
RCS Papeete : 7763 C

Avis de publicité

Aux termes d'un procès-verbal de délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 2006, il a été constaté la réduction du capital de la société civile immobilière VAIMOANATEA de 62 000 000 F CFP pour le ramener de 62 100 000 F CFP à 100 000 F CFP.

Modification des mentions soumises à publicité :

Ancienne mention

Capital social : 62 100 000 F CFP.

Nouvelle mention

Capital social : 100 000 F CFP.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
Le notaire.

Me Philippe CLEMENCET, notaire
Titulaire d'un office notarial
85, rue du Commandant-Destremeau
Papeete (Tahiti)

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Philippe CLEMENCET, notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Papeete (île de Tahiti), 85, rue du Commandant-Destremeau, le 26 décembre 2006, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : OMOTO E TE PARU.

Forme : Société civile.

Capital social : 100 000 F CFP divisé en 100 parts de 1 000 F CFP chacune réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : Papeete, rue du Commandant-Destremeau, résidence VAIMOANATEA, entrée A.

Objet social : L'acquisition et la propriété de tous biens meubles et immeubles et objets mobiliers. La mise en valeur, l'administration, la location et l'exploitation des biens

meubles et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions. L'aliénation de tout ou partie desdits biens, meubles ou immeubles, par voie d'échange ou de vente, d'apport en société ou cession de droit au bail. Les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à la société. Tous placements de capitaux sous toutes formes que ce soit, y compris l'acquisition ou la souscription de toutes actions, obligations, parts sociales.

Durée : 99 années.

Gérance : La société a pour premiers gérants : M. Jules CHANGUES, époux de Mme Siou Yune MOU, demeurant à Papeete, quartier Orovini, BP 9009, et M. Jules Moana Lake CHANGUES, époux de Mme Vaitea Evelyne Lucie BARRAL, demeurant ensemble à Papeete, rue du Commandant-Destremeau.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles ou transmissibles entre associés uniquement.

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis,
Le notaire.

SALANS POLYNESIE
Société d'avocats au barreau de Papeete

LA PETITE MAISON
Société à responsabilité limitée
Capital social : 1 000 000 F CFP
Siège social : baie de Cook, côté mer, Paopao, Moorea
RCS Papeete n° 06 267 B

Avis

Suite à la démission de M. Jean-Pierre HERRADA de ses fonctions de gérant et d'une assemblée générale en date du 1er décembre 2006, il résulte le changement de mentions suivant :

Ancienne mention

Gérance : M. Jean-Pierre HERRADA, demeurant à Haapiti, Moorea.

Nouvelle mention

Cogérance : Mme Lydie MAHAA, demeurant à Maharepa, Moorea, et M. Jean-Louis PACHE, demeurant à Maharepa, Moorea.

Pour avis,
Le représentant légal.

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE

Jugement du 22 décembre 2006 prononçant une mesure de faillite personnelle à l'encontre de M. Daniel TERIIEROOITERAI, né le 1er octobre 1952 à Papeete, inscrit au RCS de Papeete 8167 A, pour une durée de 10 (dix) ans.

Pour extrait conforme,
Le greffier.

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE*Dépôt de l'état des créances complémentaires*

Avis de dépôt de l'état des créances de la SARL GLAUSER PACIFIC, RCS de Papeete : n° 4466 B, adresse : BP 60035 Faa'a.

Dépôt de l'état des créances au tribunal mixte de commerce de Papeete où les réclamations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication.

Dépôt de l'état des créances complémentaires

Avis de dépôt de l'état des créances de M. Louis ASINE AH WOUN, RCS de Papeete : n° 8462 A, adresse : BP 10140 Paea.

Dépôt de l'état des créances au tribunal mixte de commerce de Papeete où les réclamations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication.

Dépôt de l'état des créances complémentaires

Avis de dépôt de l'état des créances de M. Jacques MAUEAU, RCS de Papeete : n° 14610 A, adresse : BP 8565 Faa'a.

Dépôt de l'état des créances au tribunal mixte de commerce de Papeete où les réclamations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication.

CREATION DES MERS DU SUD, EXPLOITATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 F CFP
Passage Cardella BP 4450 - 98713 Papeete
N° TAHITI : 420307 - RC 6416 B

Avis de modification

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2006, la collectivité des associés de la société CREATION DES MERS DU SUD a pris acte de la démission de M. Thierry AZERAD de ses fonctions de cogérant.

En conséquence, l'article 33 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention

Gérance : Mlle Anne-Laure COME et M. Thierry AZERAD.

Nouvelle mention

Gérance : Mlle Anne-Laure COME.

Pour avis,
La gérance.

IMPORT-NUI

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 F CFP
Passage Cardella BP 4450 - 98713 Papeete
N° TAHITI : 692665 - RC 9880 B

Avis de modification

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2006, la collectivité des associés de la société IMPORT-NUI a pris acte de la démission de M. Thierry AZERAD de ses fonctions de cogérant.

En conséquence, l'article 33 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention

Gérance : Mlle Anne-Laure COME et M. Thierry AZERAD.

Nouvelle mention

Gérance : Mlle Anne-Laure COME.

Pour avis,
La gérance.

ANNONCES DIVERSES**ASSOCIATION MANA HE'E VA'A TEAM**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(4 décembre 2006)

Président : SIU Jacques
Vice-président : SANNE Stéphane
Secrétaire : TEAHA Teva
Trésorier : LEFOC Steeve

ASSOCIATION SPORTIVE PAPENOO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(16 novembre 2006)

Président : HOATA Jourdain
Vice-président : TARUOURA Frédéric
Secrétaire : NOUET Hina
Secrétaire adjoint : RAOHA Jean-Michel
Trésorière : VAITU Françoise
Trésorier adjoint : VAITU Fabrice

ASSOCIATION MANOMANO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(19 novembre 2006)

Président : CADDEO Alain
Secrétaire : COURBON Gérard
Trésorier : BALLAGNY Jacques

**ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PROTECTION
DES VALLEES DE TEVA I UTA
anciennement dénommée
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DES VALLEES DE TEVA I UTA**

Modification de statuts
(16 septembre 2006)

L'association a pour objet :

- de regrouper tous les chasseurs de Teva I Uta, les habitants et les propriétaires dans l'intérêt de la sauvegarde de l'environnement et de ces vallées ;
- l'aménagement et l'entretien des pistes et sentiers de randonnées, des forêts et montagnes, ainsi que la création d'emplois pour la population de la commune, par la mise en place de CDD ;
- d'agir en vue d'interdire l'accès des grandes vallées ci-après : Atimaono, Potiai, Vairaharaha, Vaihiria, Afeu et Matarava ;
- de fixer les vallées autorisées aux adhérents pour la chasse aux cochons sauvages à l'aide des chiens à l'affût ;
- de contrôler la durée de fermeture des grandes vallées, celle-ci étant d'une période de 3 ans avec l'implantation de panneaux d'interdiction à l'entrée des vallées concernées ;
- la mise en place d'un système de droit de passage, pour toutes associations, entreprises et sociétés, ayant pour point commun les vallées de Teva I Uta avec des centres d'intérêt différents (extraction de gravats, randonnées 4 x 4, pédestres, VTT, équestres, etc.) et cela moyennant paiement, celui-ci variant d'une prestation à une autre, selon une estimation auparavant réfléchie par nos soins ;
- pour toutes infractions et non-respect des statuts, l'amende sera de 20 000 F CFP ;
- l'accès aux vallées de Teva I Uta sera strictement interdit pour la chasse aux non-résidents de la commune ainsi qu'aux non-adhérents.

ASSOCIATION SPORTIVE DE TIAREI

Modification de statuts
(28 octobre 2006)

Les statuts ont été modifiés, et plus précisément l'article 5.6.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(30 septembre 2006)

Président : TAVERE Freddi
Vice-président : TAUHIRO Eric
Secrétaire : RAULX Victorine
Secrétaire adjointe : BEA Tita
Trésorière : LIGTHART Victoria
Trésorière adjointe : BEA Moeata

ASSOCIATION PIRAE VA'A

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(2 décembre 2006)

Présidents d'honneur : FRITCH Edouard
MAMAATUA Edouard
Président : TEROROTUA Henri
Vice-président : MAITIA Atonia
Secrétaire : VAIRAROHA Healani
Trésorière : TEAOTEA Maire

COOPERATIVE INTERNAT COLLEGE DE MAKEMO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(15 novembre 2006)

Président : TEIRI Félix
Vice-présidente : APUARII Tina
Secrétaire : BELKAROUBI Jacques
Secrétaire adjointe : MARITERAGI Manulani
Trésorière : KAPIKURA Nita
Trésorier adjoint : TEIRI Richard
Assesseurs : HITI André
KOHUENUI Bryan
LIOU Hivinau
TEAKU Irène

ASSOCIATION ARTISANALE TIOE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(16 décembre 2006)

Présidente d'honneur : TUAIRAU Lea
Présidente : TAKAIO Bellona
Secrétaire : TAKAIO Naomi
Secrétaire adjointe : TUAIRAU Tauhia
Trésorière : TUAIRAU Ahuura
Trésorière adjointe : TEHAARURU Vaihere
Assesseurs : TAKAIO Joël
SEIGEL Jean-Marie

ASSOCIATION TERE RU

(Récépissé n° 277 SAISLV du 15 décembre 2006)

Extraits de statuts

L'ASSOCIATION TERE RU, créée le 4 décembre 2006, est régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour objet :

- l'organisation d'activités socio-éducatives, inter-entreprises et épreuves sportives ;
- de promouvoir la pratique du va'a sous toutes ses formes ;
- de regrouper les personnels de la santé et autres sans aucune discrimination.

Son siège social est fixé à la mairie de Uturoa.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : TETAUIRA Oliver
Vice-président : KINDELBERGER Jean-Pierre
Secrétaire : VICENS Yannick
Secrétaire adjoint : VANDUYNLAEGER Julien
Trésorier : RODEL Henri
Trésorier adjoint : MESSAOUDI Eric

**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
DE LA RESIDENCE KEKAA NUI**

Extraits de statuts

Il est créé le 11 décembre 2006, un syndicat des copropriétaires ayant pour dénomination SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE KEKAA NUI.

Le syndicat prendra naissance dès que les locaux composant l'immeuble appartiendront à au moins deux copropriétaires différents et il continuera tant que l'immeuble sera divisé en fractions appartenant à des copropriétaires différents.

Il a pour objet la conservation de l'immeuble et l'administration des parties communes.

Son siège social est à Punaauia, PK 11, côté montagne, résidence Kekaa Nui. Le syndic désigné est la SOGECO, BP 40198 Fare Tony, 98713 Papeete.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	CARIOT Gilles
Vice-présidente	:	CREUS MUNTAL Ginette
Secrétaire	:	SCI Kahiola
Trésorière	:	SCI Les Pailles en Queue

ASSOCIATION TEPAERU

(Récépissé n° 10342 DRCL du 27 décembre 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 25 novembre 2006, entre les adhérents aux présents statuts, une association familiale des consorts Rangî Pau Makea, Tepaeru Iotua et Simon Lenoir régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 juillet 1901, dénommée TEPAERU.

L'association a pour objet :

- de regrouper et de resserrer les liens familiaux ;
- de recueillir tous les documents dans les services administratifs du territoire et des îles Cook, à savoir : greffe, domaine, cadastre, fichier généalogique, état civil... ;
- d'engager toutes actions pour faire aboutir les revendications concernant le patrimoine ;
- de défendre et de protéger les biens familiaux ;
- d'avoir son identité familiale et juridique.

Son siège est situé au lotissement Oremu, lot n° 682, Puurai, Faa'a.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	LENOIR Uratua
Vice-président	:	LENOIR Lenoir
Secrétaire	:	TEUIRA Etana
Secrétaire adjointe	:	TIXIER Denise
Trésorière	:	HATTIO Nora
Trésorier adjoint	:	LENOIR Célestin

ASSOCIATION APUNUARII

(Récépissé n° 10332 DRCL du 22 décembre 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 2 février 2006, entre les adhérents aux présents statuts, l'ASSOCIATION APUNUARII régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour objet :

- le financement pour les affaires de terre familiales ;
- le Noël pour les enfants de l'association familiale ;
- les achats des affaires scolaires des enfants de l'association ;
- les assurances scolaires ;
- le dîner familial de fin d'année.

Son siège social est situé au PK 2,500, côté montagne. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	TAURUA Sonia
Vice-présidente	:	TEIHOARII Joséphine
Secrétaire	:	MARAI AURIA Jeanne
Secrétaire adjointe	:	TETOE Virginia
Trésorière	:	MENDELSON Gilda
Trésorière adjointe	:	MARAI AURIA Hélène
Assesseurs	:	OOPA Noéline MARAI AURIA Moise MARAI AURIA Turere MARAI AURIA Céline MARAI AURIA Madeleine

CERCLE D'ECHECS DE PAPEETE

(Récépissé n° 10341 DRCL du 27 décembre 2006)

Extraits de statuts

L'association dite CERCLE D'ECHECS DE PAPEETE est fondée le vendredi 8 décembre 2006 sous le régime de la loi du premier juillet 1901.

Elle a pour objet l'organisation de manifestations, de rencontres, de tournois, de cours, de formation d'animateurs, de stages culturels et éducatifs, et plus généralement, toute action pour la promotion et le développement du jeu d'échecs en Polynésie française.

Elle a son siège social au 115, avenue du Commandant-Chessé, immeuble Chenon, local 1, au rez-de-chaussée à Papeete, BP 42337 Fare Tony, 98714 Papeete.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	WAN DER HEYOTEN Thierry
Vice-présidentes	:	BONNO Angéline PAIMAN Karine YANSAUD Vaeatea
Secrétaire	:	CHESTERKINE Jasmine
Secrétaire adjointe	:	SANFAL Katia
Trésorière	:	LE MOUCHON Carole
Trésorière adjointe	:	LAUSAN Lydie

**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
DE LA RESIDENCE VAIMOANATEA**

Extraits de statuts

Il est créé le 5 décembre 2006 un syndicat des copropriétaires ayant pour dénomination SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE VAIMOANATEA.

Le syndicat prendra naissance dès que les locaux composant l'immeuble appartiendront à au moins deux copropriétaires différents et il continuera tant que l'immeuble sera divisé en fractions appartenant à des copropriétaires différents.

Il a pour objet la conservation de l'immeuble et l'administration des parties communes.

Son siège social est à Papeete, résidence Vaimoanatea.

Le syndic désigné est la SOGECO, BP 40198 Fare Tony, 98713 Papeete.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	GALENON Christian
Secrétaire	:	SCI Herenui 2000
Trésorière	:	SCI Fare Manuia
Suppléantes	:	SCI Manahiti SCI Natura SCI Mataare SCI Lucia

ASSOCIATION MATAIREA VA'A

(Récépissé n° 10339 DRCL du 27 décembre 2006)

Extraits de statuts

Il est créé le 17 décembre 2006, l'ASSOCIATION MATAIREA VA'A régie par la loi du 1er juillet 1901 et les présents statuts.

Elle a pour objet :

- de faciliter la relation entre les jeunes et les adultes par la création en particulier d'un club de piroguiers ;
- de favoriser la pratique du va'a avec le kayak et de participer aux compétitions nationales et internationales ;
- de former les jeunes à être de bons citoyens (le respect de l'autre et du matériel, la discipline, la responsabilité) ;
- d'informer et de combattre tous les produits qui nuisent à la santé ;
- d'organiser des sorties et manifestations diverses ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres.

Elle a son siège à Afareaitu, PK 9,300, côté montagne, derrière le service du développement rural, à Moorea.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	TAPU Anaparii
Secrétaire	:	POUIRA Lucia
Trésorier	:	POUIRA Lewis

LOTO NATIONAL

LOTO NATIONAL N° 103

Premier tirage du mercredi 27 décembre 2006 :

2 3 14 29 35 46

Numéro complémentaire : **48**

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros.....	0	0
5 bons numéros et numéro complémentaire.....	5	1 927 207
5 bons numéros.....	217	152 565
4 bons numéros et numéro complémentaire.....	490	6 420
4 bons numéros.....	12 915	3 210
3 bons numéros et numéro complémentaire.....	14 723	1 336
3 bons numéros.....	244 783	668

Deuxième tirage du mercredi 27 décembre 2006 :

7 17 20 26 29 47

Numéro complémentaire : **10**

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros.....	0	0
5 bons numéros et numéro complémentaire.....	6	1 615 763
5 bons numéros.....	352	95 799
4 bons numéros et numéro complémentaire.....	1 264	4 272
4 bons numéros.....	18 273	2 136
3 bons numéros et numéro complémentaire.....	31 256	452
3 bons numéros.....	322 342	226

Joker + : 8 519 442

LOTO NATIONAL N° 104

Premier tirage du samedi 30 décembre 2006 :

6 20 23 26 31 33

Numéro complémentaire : **21**

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros.....	2	83 086 992
5 bons numéros et numéro complémentaire.....	11	1 576 754
5 bons numéros.....	537	111 551
4 bons numéros et numéro complémentaire.....	1 078	5 346
4 bons numéros.....	27 686	2 673
3 bons numéros et numéro complémentaire.....	33 367	548
3 bons numéros.....	520 916	274

Deuxième tirage du samedi 30 décembre 2006 :

1 3 23 28 32 36

Numéro complémentaire : **30**

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros.....	1	835 322 195
5 bons numéros et numéro complémentaire.....	9	1 915 966
5 bons numéros.....	453	131 396
4 bons numéros et numéro complémentaire.....	1 091	5 726
4 bons numéros.....	25 660	2 863
3 bons numéros et numéro complémentaire.....	31 313	572
3 bons numéros.....	500 919	286

Joker + : 5 705 205

KENO

Lundi 25 décembre 2006

1er tirage

Jackpot : 4 13 63 67 — Joker + : 3 622 224

7	14	16	19	23	25	27	28	29	30
33	37	45	49	50	51	52	54	57	67

2e tirage

Jackpot : 1 72 65 67 — Joker + : 3 867 730

4	6	9	11	12	16	17	19	26	35
36	38	42	47	48	56	61	64	65	67

Mardi 26 décembre 2006

1er tirage

Jackpot : 2 23 12 30 — Joker + : 3 579 927

8	9	11	12	15	18	26	29	30	31
42	53	55	57	58	61	63	64	66	67

2e tirage

Jackpot : 5 26 10 89 — Joker + : 6 612 379

4	5	7	9	10	15	18	22	35	36
43	54	57	59	60	62	63	64	67	69

Mercredi 27 décembre 2006

1er tirage

Jackpot : 0 26 77 49 — Joker + : 4 227 786

4	6	13	14	16	17	20	26	30	33
35	37	38	41	47	52	55	56	66	70

2e tirage

Jackpot : 8 50 40 28 — Joker + : 8 519 442

2	3	11	15	16	22	23	25	27	38
41	47	51	52	58	59	60	64	65	66

Jeudi 28 décembre 2006

1er tirage

Jackpot : 3 15 70 68 — Joker + : 1 050 081

1	2	6	12	14	17	18	22	26	27
28	32	34	39	42	47	52	60	61	65

2e tirage

Jackpot : 3 94 52 54 — Joker + : 6 536 522

3	7	9	10	12	16	21	27	28	36
39	40	42	53	55	56	59	64	67	70

Vendredi 29 décembre 2006

1er tirage

Jackpot : 9 37 42 55 — Joker + : 2 783 074

5	7	8	9	14	22	26	29	31	33
38	40	41	42	43	50	63	65	66	68

2e tirage

Jackpot : 0 22 00 12 — Joker + : 7 332 445

2	7	10	12	13	18	19	21	24	26
29	31	36	39	41	46	49	58	64	68

Samedi 30 décembre 2006

1er tirage

Jackpot : 5 36 84 10 — Joker + : 8 576 884

1	2	5	8	11	14	16	23	32	35
43	46	49	50	54	57	58	65	67	69

2e tirage

Jackpot : 9 63 65 07 — Joker + : 5 705 205

1	4	7	8	12	26	30	35	37	45
47	48	54	56	57	62	63	65	68	69

Dimanche 31 décembre 2006

1er tirage

Jackpot : 8 32 34 48 — Joker + : 1 390 893

2	8	11	15	19	23	25	28	29	35
37	39	43	51	54	55	59	61	64	70

2e tirage

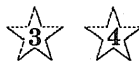
Jackpot : 1 40 15 04 — Joker + : 7 392 146

2	5	13	14	16	19	23	27	31	34
40	41	45	54	55	58	63	64	67	68

EURO MILLIONS

Vendredi 29 décembre 2006 - N° 52

6 9 13 14 35



Bons numéros	Bonnes étoiles	Nombre de gagnants en France	Nombre de gagnants en Europe	Gains (pour 250 F CFP)
5 +	☆ ☆	0	0	0
5 +	☆	1	7	62 293 854
5		3	9	13 749 534
4 +	☆ ☆	43	122	724 498
4 +	☆	624	2 153	27 362
4		955	3 045	13 544
3 +	☆ ☆	1 788	6 362	9 260
3 +	☆	29 850	105 993	2 828
2 +	☆ ☆	24 391	91 765	2 816
3		43 213	148 693	1 861
1 +	☆ ☆	116 171	454 975	1 300
2 +	☆	391 735	1 491 516	942

Joker + : 7 332 445

**AVIS RELATIF AU JEU DE LA FRANÇAISE DES JEUX
DENOMME " EURO MILLIONS "**

Article 1er. — En cas d'absence de gagnant de 1er rang au tirage du 29 décembre 2006, les sommes affectées aux gagnants de ce rang seront versées dans un fonds de report en vue d'être ajoutées à la part des mises affectée au 1er rang du tirage du 5 janvier 2007.

Art. 2. — En cas de gagnant(s) de 1er rang au tirage du 29 décembre 2006, un gain minimum de 15 millions d'euros (1 789 976 133 F CFP) sera garanti pour l'ensemble des gagnants de 1er rang du tirage du 5 janvier 2007, en application de l'article 8.7. du règlement du jeu.

Art. 3. — La garantie de l'article 2 ci-dessus consiste à compléter si nécessaire jusqu'à la somme précitée la part des mises affectée au 1er rang au moyen d'un prélèvement sur le fonds de Super cagnotte, en application du sous-article 8.4.2.2 du règlement du jeu.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 27 décembre 2006.

Pour le président-directeur général
de La Française des Jeux,
par délégation :
Roland de VILLEPIN.

*Le président
de La Pacifique des Jeux,
Roland de VILLEPIN.*

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- CODE DES IMPOTS (mise à jour au 1er mai 2006)	4 447 F CFP
- BUDGET GENERAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET BUDGET DES COMPTES SPECIAUX ANNEE 2006	2 692 F CFP
- STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	2 955 F CFP
- BUDGET GENERAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET BUDGET DES COMPTES SPECIAUX ANNEE 2005	2 629 F CFP
- CODE DES MARCHES PUBLICS (Septembre 2004)	2 438 F CFP
- Tarif des douanes	5 724 F CFP
- Table chronologique (année 2002)	1 473 F CFP
- Code du travail (édition 2004)	3 975 F CFP
- Statut de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 12 mars 2004)	286 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché)	890 F CFP
- Budget général du territoire année 2004	2 936 F CFP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1)	725 F CFP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française	954 F CFP
- Statut de l'autonomie de la Polynésie française (mise à jour au 1er janvier 2002)	2 364 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	696 F CFP
- Budget général du territoire et budget des comptes spéciaux - année 2003	2 343 F CFP
- Convention collective des assurances	334 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics	949 F CFP
- Convention collective du commerce	530 F CFP
- Convention collective du gardiennage	355 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie des îles	588 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie de Tahiti	705 F CFP
- Convention collective de l'industrie	435 F CFP
- Convention collective du nettoyage	413 F CFP
- Code de l'éducation (JOPF n° 3 NS du 25 août 2000)	445 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996)	382 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996)	710 F CFP
- Code de procédure civile (broché)	636 F CFP
- Code des douanes (édition janvier 2001)	2 184 F CFP
- Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour)	3 445 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
Tome 1 : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004)	2 654 F CFP
Tome 2 : Statut particulier (mise à jour au 31 mars 2002)	2 756 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1995)	2 046 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1996)	2 115 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1997)	2 528 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1998)	2 942 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1999)	3 222 F CFP
- Table chronologique (année 2000)	1 261 F CFP
- Table chronologique (année 2001)	1 399 F CFP

Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages

43, rue des Poilus-Tahitiens — B.P. 117 - 98713 Papeete — Tél. : 50.05.80 - Fax : 42.52.61

Lundi à Jeudi : 7 h à 15 h et Vendredi : 7 h à 14 h

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter de Janvier 2007

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
		France – DOM-TOM – Autres Pays
	Polynésie française	<i>Voie aérienne</i>
Numéro	212*	435
Abonnement 1 an	10 930	21 283
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		

